



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 3 FEVRIER 2014

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents : Mmes BALLESTER Monique, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, MM. GASTO Yves, PUJOL Jean-Louis, BERTRAND Michel, CARAYON Jean-Luc, GUILHEM Gérard, LUJAN Michel, MALRIC Paul, ORS Marc, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés : Mmes MOSNA Christine, TORREGROSA Isabelle, M. SUISSE Gilles.

Secrétaire de séance : M. PUJOL Jean-Louis.

Convocation : 30 janvier 2014

Ordre du jour :

1. Marché : Cheminement piétonnier avenue de la Montagne Noire (Route de Conques)
2. Délégation de Maîtrise d'ouvrage/Département pour la création d'un cheminement piétonnier avenue de la Montagne Noire
3. Appel d'Offres : Luminaires à Economie d'Energie – 2^{ème} tranche
4. Nouveaux horaires écoles rentrée 2014-2015
5. Réforme des Rythmes Scolaires : Projet Educatif Territorial
6. Recrutement
7. Travaux divers
8. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 18 décembre 2013 qui leur a été transmis.

1. Marché : Cheminement piétonnier avenue de la Montagne Noire (Route de Conques)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé en séance du 18 décembre 2013 de lancer l'appel d'offres selon la procédure adaptée pour les travaux de création d'un cheminement piétonnier Avenue de la Montagne Noire sur la Route Départementale N° 101.

Les modalités choisies pour la mise en concurrence étaient la consultation de plusieurs entreprises avec affichage en Mairie.

La date de remise des offres était fixée au 17 janvier 2014 à 11 heures en Mairie.

Le montant de l'estimation des travaux de ce programme était de 36 580.50 € HT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réunion de la commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis a eu lieu le 30 janvier 2014 à 14 heures 30 minutes.

Le Cabinet d'études Opale a présenté à cette commission l'analyse des différentes offres.

A l'issue de cette réunion, il y a lieu d'attribuer le marché de travaux.

Au vu du rapport d'analyse de l'offre réalisé par le bureau d'études OPALE, Maître d'œuvre, il propose de retenir l'offre relative à la solution de base de l'entreprise CAZAL SAS – 8 ZA Cardona à Salles-sur-l'Hers (11410) pour un montant de 36 604.00 € HT, 43 924.80 € TTC.

Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes pièces afférentes. (Délibération N° 2014-239).

Le début des travaux est prévu pour le mardi 11 février 2014.

2. Délégation de Maîtrise d'ouvrage/Département pour la création d'un cheminement piétonnier avenue de la Montagne Noire

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la création d'un cheminement piétonnier - Avenue de la Montagne Noire sur Route Départementale n° 101, visant à sécuriser la partie entre le carrefour de la RD.620 - route de Conque/Orbiel et la piste cyclable sur le territoire de la Commune de Villalier, une délégation de maîtrise d'ouvrage doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie.

Cette convention a pour objectif de solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le Domaine Public Routier Départemental et de définir la charge de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission d'accessibilité concernant la dérogation demandée relative au trottoir dont la largeur n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, le Conseil Général de l'Aude approuvera le projet technique et autorisera la délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la Commune ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention. (Délibération N° 2014-240)

3. Luminaires à Economie d'Energie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de la 1^{ère} tranche concernant le remplacement des luminaires « boules » par des luminaires à économie d'énergie dans les lotissements « Le Cabagnol », « Croix Saint-Jammes » et « La Cassagne » sont maintenant terminés.

Il rappelle que l'étude préliminaire de l'ensemble du projet, estimée à 139 239.68 € HT, avait été présentée en séance du 11 mai 2012.

Afin de terminer l'opération, il propose de programmer la 2^{ème} tranche de travaux dans les lotissements « Barbès » et « Hameau des Vignes ».

Afin de lancer la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux, il convient de délibérer dès à présent sur le choix de la procédure.

Le Conseil Municipal accepte le dossier d'avant projet concernant la 2^{ème} tranche de travaux, et décide de recourir à une procédure adaptée pour consulter les entreprises. (Délibération N° 2014-241)

4. Nouveaux horaires écoles rentrée 2014-2015

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Elle rentrera en vigueur à la rentrée scolaire 2014.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4.5 jours.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui , mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Vu l'accord du Conseil d'Ecole associant les enseignants des deux écoles et les représentants des parents d'élèves en date du 9 décembre 2013,

Les horaires de la commune seront donc les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 - 12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE 9h – 12h	ECOLE	ECOLE
12h00 - 13h40	Pause méridienne				
13h45 - 15h45	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE

Monsieur le Maire informe de la gratuité du Temps d'Activité Périscolaire.

Seul l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) sera facturé aux parents par le CIAS (Carcassonne-Agglomération).

Le Conseil Municipal valide les nouveaux horaires et leur mise en place à la rentrée 2014.

(Délibération N° 2014-242)

5. Réforme des Rythmes Scolaires : Projet Educatif Territorial

Mmes CLUA et LALLEMAND présentent le Projet Educatif Territorial qu'elles ont élaboré et qui a été validé par le CIAS pour une durée de 3 ans.

Il existe déjà sur la commune une prise en charge du temps péri-scolaire par un système de garderie simple. Les activités proposées sont des activités traditionnelles : jeux de sociétés, activités manuelles (création d'objets, peinture, collage, pâte à modeler...), des jeux extérieurs... Tout cela se fera en fonction des âges des enfants afin que maternelles et élémentaires puissent chacun avoir leur place et réaliser des activités correspondant à leurs capacités.

Ces activités sont encadrées par du personnel municipal ayant soit le BAFA, soit un CAP petite enfance.

Le Conseil Municipal agréé le Projet Educatif Territorial tel que présenté. (Délibération n° 2014-243)

6. Recrutement

Monsieur le Maire indique que Mme CLUA effectuait ses horaires en Mairie et à la Cantine. A compter du 1^{er} mars, elle sera affectée uniquement au secrétariat de Mairie.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va embaucher :

- Mme LALLEMAND Peggy, actuellement en CDD, sera titularisée en tant que « Agent Social », responsable des services péri-scolaires.
- Une personne en contrat à durée déterminée pour les services de Cantine et Garderie en remplacement de Mme CLUA.

Dans le cadre des remplacements pour le Secrétariat de Mairie et les Services Techniques, Monsieur le Maire rappelle qu'il peut embaucher d'ici le 28 mars 2014 une personne pour le secrétariat et une personne pour les services techniques.

Il énumère les candidatures spontanées reçues.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de « Rédacteur principal 2^{ème} Classe ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. (Délibération N° 2014-244)

7. Travaux divers

Parcelle au stade

A la suite du contrôle par le service Economie Agricole et Développement Rural de la DDTM des parcelles cultivées pour l'aide PAC 2013 (Aide à la qualité pour le blé dur), la commune a été pénalisée financièrement compte tenu que la surface déclarée était supérieure à la surface réelle ensemencée, enfin la partie jachère de 1ha55a qui était en friche doit être entretenue annuellement.

Afin de régulariser cette situation, les devis présentés par la société CUMA sont les suivants :

- Remise en état 2 852.40 € HT
- Entretien 210.00 € HT par an.

Chaudière Ecole Elémentaire

La chaudière gaz de l'Ecole est vétuste et régulièrement présente des défaillances, Monsieur le Maire souhaite la remplacer.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer une consultation.

Acoustique Foyer

Monsieur le Maire fait le point sur la situation :

Après l'étude d'impact acoustique établie par le cabinet « Conception d'Enceintes Acoustiques » qui évaluait la mesure du bruit ambiant et l'isolement du foyer, afin d'engager les travaux nécessaires à la mise aux normes réglementaires, il est nécessaire de définir le traitement approprié.

Le cabinet « Conception d'Enceintes Acoustiques » nous propose de réaliser cette étude technique acoustique pour un montant de 2 976 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Travaux en cours

- Le local des archives à la Mairie est pratiquement terminé.
- La réfection du plafond du Petit Foyer est finie.
- Les travaux de la sacristie sont en cours.

8. Questions diverses

Aménagement Cœur du Village

Monsieur le Maire rappelle que ce projet avait été lancé en 2009 auprès de la Communauté de Communes du Minervoises au Cabardès et que Carcassonne-Agglo reprend cette opération enterrée.

Dès le mois de mars 2014, le Cabinet GAXIEU qui avait été retenu, va élaborer l'avant projet qui concerne l'avenue Jean Jaurès, la rue Pasteur, la rue Emile Zola et l'avenue Jean Moulin (partie entre la RD. n° 620 et la rue Pasteur).

Supérette

Le nouveau repreneur, M. JALABERT, envisage d'ouvrir le commerce (Epicerie, Boucherie, Pain) début mars 2014.

La séance est levée à 23 heures 29 minutes.

Le Maire,
Y. GASTO